



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 📧 laconcorde.independante@aol.fr

Le 18/03/2021

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 17 MARS 2021
PAR VISIO CONFERENCE

Membres présents:

ABDELFADI Allan - ATTIBA HENRY Denis - ATTIBA Christine - BLAISE Joël - COLUCHE David - GIUSTI José - GLE Christiane - INCATASCIATIO Christopher - KURZ François - LEQUERTIER Chantal - PIDOL Patricia - RABELLINO Michel - SCHMITT Karine - SCHMITT Didier - STERNITZKY Michèle - THOMASSIER Christian - VAN Olivier.

Membres excusés :

DUCHENE Pascal - MIETTON David - SCHWARTZ Emile.

Contexte :

Le Comité Directeur de notre fédération a travaillé au réaménagement du Calendrier Officiel avec démarrage des qualificatifs départementaux aux Championnats de France le week-end du 24 Avril 2021.

Tous les Championnats Départementaux sont inscrits au nouveau calendrier mais seuls les Championnats Régionaux Triplettes (jeunes, féminins, promotion, vétérans, masculin et provençal) pourront être organisés.

Dans ces conditions le comité régional ne pourra pas organiser les championnats régionaux doublettes et individuels initialement prévus.

Il y a donc lieu d'examiner le sort de ces championnats doublettes avec redistribution de ceux ci aux comités départementaux.

Doublette Senior masculin : 2 équipes

Doublette Senior Mixte : 2 équipes

Doublette Senior féminin : 2 équipes

Doublette Jeu Provençal : 2 équipes

Individuel senior Masculin : 2 joueurs

Individuel Senior Féminin : 2 joueuses

Chacun des membres s'est prononcé sur la manière dont on pourrait faire cette redistribution.

Deux propositions s'en sont détachées :

1) Critère sportif

Redistribution de ces équipes aux comités départementaux sacrés champion ou vice champion régional en 2019 (la saison 2020 étant une année blanche)

2) Redistribution par tirage au sort d'une équipe à chacun des comités départementaux du Grand Est soit 10 équipes.

Redistribution des 2 équipes restantes aux comités départementaux ayant le plus grand nombre de licences délivrées.

Problème concernant le nombre de licences délivrées :

Référence 2021 à une date donnée ou référence 2020.

La Présidente précise que la réponse doit être transmise pour fin mars et que le nombre de licences délivrées à ce jour ne reflète pas la situation exacte des effectifs des départements.

Compte tenu de ces précisions, les membres se prononcent pour une redistribution suivant le critère sportif.

Les équipes sont redistribuées comme suit :

Comité	Référence 2019	Equipe attribuée
CD 08	Vice-Champion TTS Masculin Champion Doublette Mixte	Individuel Senior Masculin Doublette Senior Mixte
CD 10	Champion TTS Masculin	Individuel Senior Masculin
CD 51	Vice-Champion DS Masculin	DS Masculin
CD 52	Vice-Champion Doublette Mixte	Doublette Senior Mixte
CD 54	Championne DS Féminin Championne T à T Féminin	DS Féminin Individuel Senior Féminin
CD 57	Champion DS Masculin Vice-Championne DS Féminin Vice-Championne T à TS Féminin Champion Doublette Jeu Provençal	DS Masculin DS Féminin Individuel senior Féminin Doublette Jeu Provençal
CD 67	Vice-Champion Doublette Jeu provençal	Doublette Jeu Provençal

Il faut noter que les équipes redistribuées aux comités départementaux seront prises par le Grand Est et représenteront le Grand Est.

C'est ainsi que l'habillement, la restauration et l'hébergement sont mis à la charge du comité régional (ces dépenses, par ailleurs, sont prévues au bilan prévisionnel 2021)

Précision complémentaire : le champion départemental représentera son comité au championnat de France, le vice-champion représentera le comité régional.

3 comités n'auront aucune équipe supplémentaire : CD 55, CD 68 et CD 88,

Compte tenu de la situation particulière il est proposé à ces comités une compensation.

Cette compensation peut se traduire par une réduction de la redevance licence (5 €) dont le montant sera évalué par le trésorier.

Divers :

Situation des licences

9400 licences délivrées à ce jour soit 57 % par rapport à 2020.

Commissions

La Présidente rappelle que le responsable de la commission jeune n'est toujours pas connu. Il est proposé que Didier STIEVENART, responsable de l'ETR, prenne en charge cette commission. En Attente de confirmation.

De plus la commission de discipline régionale ne dispose pas d'un adjoint désigné en cas d'absence de son Président Pascal Duchêne.

Il manque toujours des membres des comités 08, 54 et 57.

Commission Féminine :

La commission est complétée par Mesdames Justine Attiba et Evelyne Hélion (08)

La commission handicap est complétée par Benoît Brichet (08)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

La Présidente
Mme SCHMITT Karine

Le Secrétaire Général
M. ATTIBA-HENRY Denis

La Présidente



F.F.P.J.P.
Comité Régional
GRAND EST

Le Secrétaire

